

CONSEIL COMMUNAL DU 22 DÉCEMBRE 2023

Présent: le bourgmestre Félix Eischen (CSV), les échevins Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelman, (CSV), les conseillers communaux Cheryl Binck-Geschwind (CSV), Bonifas Larry (déi gréng), Guy Breden (CSV), Maryse Frantzen (DP), Natacha Koch (CSV), Guy Kohnen (CSV), Claudine Meyer-Deitz (LSAP), Max Molitor (LSAP) et Nathalie Noesen-Heintz (LSAP)

Excusé: Patrick Krecké (DP), conseiller

Début de la séance: 08.30 heures

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés unanimement à l'exception des points 3.1., 6.1., 6.2..

SÉANCE PUBLIQUE

COMMUNICATIONS

1. Actes notariés

1.1. Acte de vente pour l'acquisition de parcelles à Keispelt au lieu-dit « Rue Durenthal »

Le conseil communal approuve l'acte notarié de vente signé en date du 08 décembre 2023 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen et les consorts Peller concernant l'acquisition par la commune de Kehlen des parcelles n°484/3577, place voirie, d'une contenance de 0,05 are et n°484/2748, place voirie, d'une contenance de 1,12 ares, situées au lieu-dit « rue Durenthal » à Keispelt, section E de Keispelt et Meispelt, au montant de 1.000€ l'are, soit un prix de 1.170,00€. Cette vente a lieu dans un intérêt d'utilité publique, c'est-à-dire les parcelles sont acquises pour la régularisation d'emprises suite au réaménagement de la rue Durenthal à Keispelt.

1.2. Acte de vente pour l'acquisition d'une parcelle à Keispelt au lieu-dit « Rue Durenthal »

Le conseil communal approuve l'acte notarié de vente signé en date du 08 décembre 2023 entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen et Monsieur Marc Jean-Pierre Peller concernant l'acquisition par la commune de Kehlen de la parcelle inscrite sous le numéro cadastral n°442/2747, place voirie, d'une contenance de 0,02 are, située au lieu-dit « Rue Durenthal », section E de Keispelt et Meispelt, pour le prix de 1.000,00€ l'are, soit un prix de 20,00€. Cette vente a lieu dans un intérêt d'utilité publique, la parcelle étant nécessaire en vue de la régularisation d'emprises suite au réaménagement de la rue Durenthal à Keispelt.

2. Lotissements

2.1. Lotissement d'un terrain au 23, rue Charles de Gaulle à Olm

Le projet de lotissement a été établi par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST G.O. s.à r.l. de Senningerberg pour le compte de la société à responsabilité limitée CREAHAUS Invest s.à r.l. de Strassen en date du 26 septembre 2023. Ledit projet de lotissement a pour objet de lotir la parcelle inscrite sous le numéro cadastral n°720/2212, placée, d'une contenance de 10,59 ares, section B d'Olm, située au lieu-dit « rue Charles de Gaulle », afin de la délimiter en trois lots, en vue de pouvoir construire un immeuble unifamilial isolé et deux immeubles jumelés bi-familial. Dans ce contexte, le conseil communal approuve ledit projet de lotissement.

2.2. Lotissement d'un terrain dans la rue Durenthal à Keispelt

En date du 07 octobre 2023, Madame Valentine Muller-Marcy a introduit une demande d'autorisation de morcellement par laquelle elle demande l'autorisation de morceler un terrain figurant au cadastre sous le n°492/3261, section E de Keispelt et Meispelt, d'une contenance de 74,97 ares. Ce projet de lotissement a pour objet de lotir la parcelle inscrite sous le numéro cadastral n°492/3261, terre labourable, d'une contenance de 74,97 ares, section E de Keispelt et Meispelt, située au lieu-dit « Bincherfeld », en vue de délimiter une surface longeant la rue Durenthal à Keispelt. Dans ce contexte, le conseil communal approuve ledit projet de lotissement.

3. Commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel

3.1. Nomination des membres

La loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel laquelle prévoit l'installation d'une commission communale ayant dans ses attributions le vivre-ensemble interculturel de toute personne résidant et travaillant sur le territoire de la commune, loi laquelle entre

en vigueur le 01 janvier 2024 et qui abroge les commissions consultatives communales d'intégration (CCCI) avec effet à cette même date, partant la CCCI cessera ses fonctions avec effet au 01 janvier 2024. Pour la nomination des membres des commissions consultatives de la commune de Kehlen, il importe de nommer 3 membres du groupement politique « Chrëscht-lech-Sozial Vollekspartei (CSV) », 2 membres du groupement politique « Lëtzebuerger Sozialistes Aarbechterpartei (LSAP) », 1 membre du groupement politique « déi gréng », 1 membre du groupement politique « Demokratesch Partei (DP) » ainsi que 6 membres sans relation avec un groupement politique, conformément à l'article 3 du règlement d'ordre intérieur des commissions consultatives du 22 septembre 2023. Suite à un appel au Buet novembre/décembre 2023 en tout 10 habitants intéressés sans lien avec un des groupements politiques représentés au conseil communal ont posé leur candidature pour devenir membre, avec voix délibérative, de la commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel. Il s'ensuit que le conseil communal procède par scrutin secret à la nomination de 13 membres pour la commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel. La commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel se compose ainsi des 13 membres suivants, à savoir :

N°	Nom & Prénom	
1	KOCH Natacha	CSV
2	DOS SANTOS PEREIRA MACIEL Paula	CSV
3	AZEVEDO PIRES Sylvie	CSV
4	MOLITOR Max	LSAP
5	BLEI Joël	LSAP
6	REGNO Massimo	DP
7	ÇIÇEK Özgür	déi gréng
8	IGUERB Ourida	neutre
9	BENNETT Neil	neutre
10	LANNERS Marc	neutre
11	WALCH Emile	neutre
12	LUSANGA Joseph	neutre
13	SCHAACK-FELTEN Martine	neutre

3.2. Désignation d'un président et d'un secrétaire

Le conseil communal procède par scrutin secret à la désignation d'un président et d'un secrétaire pour la commission consultative communale du vivre-ensemble interculturel. Il en résulte que Madame Natacha Koch de Nospelt est désignée présidente et Madame Monia Thillmany-Konz de Kehlen est désignée secrétaire de ladite commission.

4. Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins

Le conseil communal confirme un règlement de la circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins relatif aux travaux de rallongement du parking dans la rue de Capellen à Olm (CR103) à partir du lundi, 11 décembre 2023 jusqu'à la fin des travaux.

5. Présentation de la déclaration échevinale 2023-2029

Le collège des bourgmestre et échevins a soumis au secrétariat communal la déclaration échevinale 2023-2029, laquelle a ensuite été transmise au conseillers communaux dans le cadre de la convocation pour la séance du conseil communal de ce jour. Le bourgmestre présente cette déclaration échevinale pour 2023 jusqu'à 2029.

6. Budget

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) fait le récapitulatif du budget rectifié de l'exercice 2023 et le budget de l'exercice 2024.

Discussions:

Monsieur Guy Kohnen (CSV) remercie les collaborateurs du service des finances qui ont travaillé sur le budget. Il remarque que la commune a 6700 habitants et une croissance atypique, ce qui est dû au projet Elmen. Cette situation marque le budget 2024. La hausse des prix et les difficultés concernant les livraisons rendent la sécurité de planification impossible. On a besoin d'un excédent dans notre budget qui nous permet de rembourser les dettes liées à nos emprunts. Dans le rectifié de 2025 un surplus de 5 millions est à constater. Diverses sections dans le budget devraient être planifiées plus en détail. Une meilleure utilisation du principe de l'équilibre des ressources et dépenses dans divers services apporte plus de recettes, la hausse du prix de consommation de l'eau étant un exemple. La masse salariale n'augmente pas de manière significative en 2024. À moyen terme des recrutements s'ajouteront dans le cadre du projet Elmen. Des réflexions sont faites pour attribuer différents services

d'Elmen à un prestataire de service externe, par exemple le SEA et la maintenance des bâtiments. Sachant qu'un calcul du rendement de l'utilisation des coûts est à faire. Monsieur Guy Kohnen (CSV) énonce des négociations éventuelles à faire avec la banque pour une conversion des dettes. Dans l'informatique, il existe un potentiel de faire des économies au niveau des logiciels, programmes et applications, puisque la commune paye des cotisations au SIGI. Les sommes élevées pour l'école et les structures d'accueil sont bien investies. Concernant les investissements dans le logement social, spécialement l'article budgétaire 612 - acquisition de la maison Bonifas, aucun subside n'est énoncé. Il importe de demander auprès du ministère du logement si des subsides sont disponibles ou non. Les investissements dans des petits projets sont suspendus et le document du budget ne devrait reprendre que les projets qui seront entamés. La CSV votera en faveur du budget rectifié 2023 et du budget 2024.

Monsieur Max Molitor (LSAP) remarque que la guerre en Ukraine a un impact sur la commune, notamment la hausse des frais d'intérêts d'un million et demi d'euros, par conséquent une hausse de 3129%. Le Ministère de l'Intérieur impose de faire les prêts au taux variable, ce qui est imprudent. Le collège échevinale et le service financier devraient pouvoir planifier eux-mêmes les finances. La commune s'occupe bien des enfants et de leur éducation. Les coûts du personnel augmentent de 21%. Ceci est dû à l'inflation et à l'indexation. En vue du projet d'Elmen il faudra garder les coûts du personnel à l'esprit. La planification de la piscine est positive et importante, aussi au point de vue de l'égalité sociale et il faut voir si ceci reste une piscine de l'école qui est fermée pendant 20 semaines par an. Il est important que les enfants apprennent à nager. Concernant le logement social et abordable, les infrastructures sont payées par la commune et les dotations de l'État sont réajustées en fonction du nombre d'habitants. Ceci est injuste et devrait mener à des discussions à un niveau supérieur. La LSAP vote en faveur du budget rectifié 2023 et du budget 2024.

Madame Maryse Frantzen (DP) informe que la DP est d'accord avec le budget mais elle critique le prix de l'eau, notamment que la commune n'a pas procédé suivant le principe de l'équilibre des ressources et dépenses. De ce fait, la commune a contribué 300.000,00€ par an, qu'on avait pu épargner et un ajustement adapté et à temps utile sur les dernières années aurait été plus avantageux pour les gens. Concernant les frais du personnel, elle se demande si une externalisation de certains services communaux fait sens. Pour la nouvelle maison relais, un contrat avec un prestataire externe serait à faire. Les autres communes de la région le font aussi (exemple: Kopstal, Mamer, Helperknapp). Au niveau des projets

de construction différents devis n'ont pas été respectés, notamment le nouveau service régie et la nouvelle buvette avec annexes et vestiaires. Au futur, de tels écarts ne doivent plus se reproduire. Le domaine Hueseknappchen est aussi très coûteux et la réalisation de différents éléments étaient inutile. Lors de la réalisation du complexe sportif, il est nécessaire de faire participer d'autres communes voisines. Par ce fait on pourra obtenir plus de subsides de l'État et les coûts courants et d'entretien peuvent être partagés. La commune doit être vigilante avec leurs dépenses, surtout pour l'acquisition de terrains. Il faut définir des priorités; quels projets sont importants et quels peuvent attendre encore quelques années. Sinon le risque est un cercle vicieux concernant l'endettement est imminent.

Monsieur Larry Bonifas (déi gréng) compare le budget rectifié avec l'initial et l'ordinaire. Les dépenses ont augmenté de 5 millions par rapport à l'année précédente. Au budget 2024 on remarque que plus que 70% des recettes sont des aides financières de l'État, s'y ajoutent les contributions de la maison relais, ce qui nous mène à 83% des recettes totales. Les dépenses ordinaires augmentent de manière exponentielle. En pourcentage il n'y a pas d'augmentation des dépenses ordinaires mais en vue de ce qui est encore en cours à Elmen, ceux-ci vont augmenter. Le fait de recourir à des prestataires externes engendre que les salaires n'augmentent pas mais d'autres frais augmenteront. La digitalisation du Buet est une bonne idée entre autres aussi le fait de le distribuer uniquement aux personnes qui le demandent explicitement. Concernant le principe de l'équilibre des ressources et dépenses au niveau du prix de l'eau il est à remarquer que ceci a dû être fait. La commune est dans la responsabilité d'informer les gens sur les raisons et de leur fournir des consignes pour économiser l'eau. L'emprunt de 25 millions d'euros doit être fait, surtout pour par exemple Elmen et tout ce qui est autour et le site à Kehlen. Les subventions de l'État sont destinées à des fins déterminées, les subsides de l'école parviennent après un décompte définitif tout en espérant qu'elles nous parviennent. Peut-être la commune devrait entamer quelques projets plus tard et les projets qui viennent sont à achever le plus vite possible. La station d'épuration du SIDERO est approuvée et le projet du Café Lippert doit enfin débiter. Concernant la cité Hueseknappchen, il serait bien de savoir combien de temps ce projet durera encore. Pour l'aménagement du service régie sont prévus 2 millions d'euros au budget alors que le bâtiment est supposé être achevé. Les habitants souhaitent savoir comment avance le projet Elmen, notamment en ce qui concerne l'école. Pour la rentrée en septembre 2025, l'école doit être terminée et ceci est un bon investissement. Le budget 2024 est une continuation du budget

2023, il n'y a pas de raison de voter contre mais il s'abstiendra lors du vote.

Monsieur Guy Breden (CSV) note que les dépenses pour le marketing et la publicité augmentent chaque année alors que la commune dispose d'un service communication. Il fallait regarder si ce budget doit être utilisé entièrement ou si les tâches qui incombent ne peuvent pas être effectuées par les collaborateurs de la commune. Il est préférable de développer une version électronique du Buet puisqu'une seule édition coûte 11.000,00€. Cette mesure constitue un potentiel énorme pour faire des économies. Il existe également de nombreuses possibilités d'économiser de l'argent dans le domaine de l'informatique. De nombreuses communes achètent par exemple des programmes mis à disposition par le syndicat SIGI. Les coûts du K-Bus sont très élevés, à savoir 125.000,00€. Dans ce contexte, il importe de signaler que le village de Dondelange doit être mieux connecté au reste de la commune. Les subsides pour des installations photovoltaïques ont augmenté et la commission de l'environnement et d'énergie fera des propositions pour économiser de l'énergie. La répartition des subsides pour les clubs n'est pas gérée de manière adéquate. Lorsque quelques clubs bénéficient de plus d'argent, les autres en perçoivent par conséquent moins. Cette répartition doit se faire de manière différente afin qu'aucun club ne soit désavantagé. Pour le fondamental, les séjours pour les découvertes augmentent ce qui est bien parce que les enfants doivent pouvoir faire ce genre d'excursions. Le développement de la Kielen-App est une bonne initiative et il faut absolument instaurer un ticketing. Au niveau du logement, il faut absolument commencer les travaux au sein du Café Lippert, la priorité doit y être accentuée. Concernant la circulation, les panneaux de signalisation qui indiquent la vitesse sont utiles et devraient être mis en place avant tout dans les zones 30. Il est souhaitable que la buvette soit fréquemment utilisée et ne reste pas souvent inoccupée, notamment parce qu'elle dispose d'une cuisine professionnelle. Le hall sportif doit être doté d'un nouveau sol, qui sera très coûteux. Il reste à voir si cet investissement doit vraiment être réalisé. Une piscine est nécessaire et importante qu'elle soit prévue dans un des futurs projets. Pour le réaménagement du campus scolaire, il est judicieux que les bâtiments A et B soient restaurés, notamment sur le plan financier. En ce qui concerne le recours à un prestataire externe pour le service d'éducation et d'accueil, il importe de vérifier si cette mesure constitue une piste pour faire des économies. La collaboration entre le personnel de la Maison Relais, l'école et la commune est très bonne.

Madame Nathalie Heintz (LSAP) considère que la situation économique n'est pas facile et entraîne que la commune doit payer des intérêts extrêmement élevés. Elle recommande

au collège échevinal de consulter la banque pour changer le taux et négocier de nouvelles conditions. La commune doit continuer à investir dans des projets, aussi pour soutenir le secteur de la construction dans cette récession. Elle remercie la coalition qu'elle a l'intention de réaliser le projet de la construction d'une piscine et du hall sportif. La commune doit renégocier avec le ministère si la construction d'un projet s'avère plus coûteuse que prévu initialement. Il ne faut pas économiser au niveau de l'école et des maisons relais. La hausse du prix de l'eau était nécessaire. Elle est favorable aux mesures de modération du trafic prévues dans le budget, mais il faudrait dépenser moins d'argent pour les bureaux d'études. Les projets devraient être élaborés par le service technique de la commune en collaboration avec la commission de la circulation. Il y a là un énorme potentiel d'économies. La communication avec le ministère doit se poursuivre afin de faire approuver une route de contournement pour l'ensemble de la commune. Le personnel de la commune devrait être utilisé de manière plus ambivalente lorsqu'il existe un potentiel.

Madame Natacha Koch (CSV) est favorable au développement des infrastructures, ce qui implique également des coûts élevés, mais qui est nécessaire compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants. L'achat de produits locaux, biologiques et communaux est également coûteux, par exemple lors des festivités. En ce qui concerne le développement des infrastructures et les investissements, elle approuve la construction d'un hall sportif et de la piscine. Les enfants ont plus de budget pour participer à des excursions, ce qui est également une bonne chose, tout comme l'augmentation du budget des commissions. Les coûts du buet et du marketing ont considérablement augmenté, il est possible de faire des économies dans ce domaine. Pourquoi notre commune ne dispose-t-elle pas de plus de surfaces dont le rez-de-chaussée serait réservé au commerce? Il est possible de planifier la buvette en tant que brasserie en vue de l'ouvrir ensuite davantage au public.

Madame Claudine Meyer (LSAP) fait remarquer que l'adaptation du prix de l'eau n'aurait pas dû être étendue et qu'à l'avenir, si des coûts apparaissent, la commune devra les adapter plus rapidement. Elle estime qu'il est bon que la commune investisse de plus en plus dans la sécurité des citoyens et se réjouit que de nombreuses personnes soient favorables à la piscine. Elle annonce que la piscine est importante et que le collège échevinal s'est adressé à la commune de Mamer pour que les enfants de la commune de Kehlen puissent fréquenter la piscine de Mamer. Elle a également demandé de pouvoir bénéficier d'heures à la piscine de Steinfort. En ce qui concerne le Buet, l'ancienne version était meilleure, mais il faut aussi penser aux personnes qui préfèrent la version papier. Son contenu ne peut-il pas

être élaboré par le service de communication au sein de la commune elle-même? Elle se réjouit que les travaux au sein du Café Lippert commencent prochainement, car il sera un point de rencontre dans le village. Elle se dit heureuse de savoir que le service technique va le remettre en état.

Madame Cheryl Binck (CSV) fait remarquer que pour le budget 2024, le principe d'équilibre entre les ressources et les dépenses sera garanti dans le domaine de l'eau. Elle ajoute que la commune devrait acheter des produits locaux et régionaux afin de soutenir ainsi les agriculteurs.

6.1. Budget rectifié 2023

Le conseil communal approuve le budget rectifié 2023 de la commune de Kehlen tel qu'il est présenté, comme suit :

Total des recettes ordinaires	32.830.851,46 €
Total des dépenses ordinaires	27.613.088,91 €
Boni propre à l'exercice	5.217.762,55 €
Total des recettes extraordinaires	28.668.804,48 €
Total des dépenses extraordinaires	31.357.837,80 €
Mali propre à l'exercice	2.689.033,32 €
Boni du compte de 2022	4.527.089,81 €
Boni présumé fin 2023	7.055.819,04 €

6.2. Budget 2024

Le conseil communal approuve le budget 2024 de la commune de Kehlen tel qu'il est présenté, comme suit :

Total des recettes ordinaires	34.568.056,27 €
Total des dépenses ordinaires	34.424.555,54 €
Boni propre à l'exercice	143.500,73 €
Total des recettes extraordinaires	33.774.570,11 €
Total des dépenses extraordinaires	40.798.262,65 €
Mali propre à l'exercice	7.023.692,54 €
Boni du compte de 2023	7.055.819,04 €
Boni présumé fin 2024	175.627,23 €

SÉANCE À HUI CLOS

7. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants

7.1. Démission d'un employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal approuve la démission d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social.

7.2. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé)

Le conseil communal procède par scrutin secret à la nomination d'un éducateur diplômé pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen avec degré d'occupation de 90 % (36 heures de travail par semaine) sous le statut de l'employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social.

7.3. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé)

Le conseil communal procède par scrutin secret à la nomination d'un éducateur diplômé pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen avec degré d'occupation de 90 % (36 heures de travail par semaine) sous le statut de l'employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social.

7.4. Décision de classement d'un employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal décide de ne pas émettre un vote comme la question d'un classement ne se pose plus étant donné qu'aucun candidat n'a été nommé lors du point de l'ordre du jour précédent.

CALENDRIER SICA 2024



Récemment le calendrier écologique détaillé du « Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets » pour l'année 2024 a été distribué dans vos boîtes aux lettres.

Téléchargez l'application SICA ou Kehlen App, afin de ne plus jamais rater un ramassage.

CONTACT SICA

Tél. : Administration : 30 78 38-1
Tél. : Centre de recyclage : 30 78 38-30
www.sica.lu | info@sica.lu

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.
Samedi de 8h00 à 15h30.



SICA - App Store



SICA - Google Play



Kehlen App - App Store



Kehlen App - Google Play